

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN
TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 11 avril 2022

Convocation du : 31 mars 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR CHAUVEAU DAVY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE,

Absents Excusés : MME CONNEAU MARIE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR GESLAIN DENIS, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-008 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Le Comité syndical réuni sous la Présidence de M. LECOURT Jean-Luc,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit (feuille A1 du CA) :

Section d'exploitation

A - Résultat de l'exercice 2021.....	305 917,15 €
(G-A de la feuille)	
B - Résultat antérieurs reportés	1 739 585,46 €
(I de la feuille)	
C - Résultat à affecter	2 045 502,61 €
(solde exécution du résultat cumulé - colonne)	

Section d'investissement

A1 - Résultat de l'exercice 2021.....	-155 011,70 €
(H-B de la feuille)	
B1 - Résultat antérieurs reportés	199 951,27 €
(J de la feuille)	
D - Solde d'exécution d'investissement	44 939,57 €
(= A1 + B1)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 804 012,30 €
(- F de la feuille)	
F - Besoin de financement	-759 072,73 €
(solde exécution du résultat cumulé - colonne)	

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de (rappel C) 2 045 502,61 €.

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2022, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021, de la façon suivante :

Affectation (C)

Résultat à affecter (rappel C) 2 045 502,61 €

Si le besoin de financement pour la section investissement (F) est positif, il n'est pas nécessaire de faire une affectation.

Si le besoin de financement pour la section investissement (F) est négatif, il est nécessaire d'affecter ce montant en réserve.

G - Affectation Réserves réglementées (art. 1068) 759 072,73 €

H - Affectation à l'excédent reporté exploitation (C-G) 1 286 429,88 €

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 11 avril 2022.

Le Président,
J. -L. LECOURT

